

## URPS DES CHIRURGIENS-DENTISTES RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

### PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020 – 15h00

Qui s'est déroulée à la Maison des URPS - 11 Square Dutilleul à Lille

Membres élus présents:

- Dr BALBI Thomas,
- Dr BAELEDE Hervé,
- Dr BISERTE Marie,
- Dr COPPI Jean-Paul,
- Dr CORDET DRON Marianne
- Dr HERLEM Jean-Pierre,
- Dr LEMAN Christophe,
- Dr MERESSE Régis,
- Dr SZPAK Peggy.

Le président ouvre la séance. Neuf membres sont présents, cinq autres sont représentés:

Le Dr Jacques DRANCOURT absent, a donné pouvoir au Dr Peggy SZPAK.

Le Dr Philippe LEVEL absent, a donné pouvoir au Dr Jean-Paul COPPI.

Le Dr Nicolas SCHMITTER absent, a donné pouvoir au Dr Marianne CORDET-DRON.

Le Dr François TOULET absent, a donné pouvoir au Dr Thomas BALBI.

Le Dr TRUONG Lisa absente, a donné pouvoir au Dr Marie BISERTE.

Le Dr Maud SILBERBERG est excusée.

Le Dr Hervé BAELEDE, en réunion visioconférence au même moment au titre de l'URPS a prévenu de son retard et le Dr SZPAK est également arrivée après le début de l'AG indépendamment de sa volonté.

Madame Charlotte MOREELS est invitée aux débats.

Madame Sabrina PECHON est invitée aux débats.

Le quorum étant atteint l'Assemblée peut se dérouler normalement.

Nous recevons M. CARTENI, commissaire aux comptes et M. BONDU, expert-comptable.

**1. Approbation du PV de l'AG du 4 décembre 2019 (ANNEXE N°1)**

Le vote se déroule donc avec 11 personnes représentées.

**Vote :**

Pour : 8 voix

Abstention : 3 voix (Dr HERLEM, Dr LEMAN et Dr MERESSE)

**Le PV est adopté.**

**2. Bilan financier (activités et trésorerie) pour l'exercice 2019 (ANNEXE N°2)**

a) Présentation des comptes :

La parole est donnée à M. BONDU. Une présentation synthétique en est faite avec explication des variations tant au niveau du passif que de l'actif, du bilan et du compte de résultat.

b) Rapports du commissaire aux comptes (rapports sur les conventions réglementées et rapport sur les comptes annuels) :

Les comptes présentés ont été vérifiés par le commissaire aux comptes qui certifie que « *les comptes annuels sont en regard des règles et des principes comptables français réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations sur l'exercice écoulé ainsi que la situation du patrimoine à la fin de l'exercice* ».

M. CARTENI propose de lire quelques passages d'un rapport sur les conventions réglementées dans lequel il est écrit tout ce qu'il s'est passé au cours de l'exercice 2019 concernant les membres de l'association.

**Vote :**

Pour : 12 voix

Contre : 2 voix (Dr HERLEM et Dr MERESSE)

**Adopté à la majorité**

c) Approbation des comptes arrêtés au 31/12/2019 et du rapport Financier sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2019

**Vote :**

Pour : 12 voix

Contre : 2 voix (Dr HERLEM et Dr MERESSE)

**Adopté à la majorité**

d) Affectation du résultat et report à nouveau

**Vote :**

Pour : 13 voix

Contre : 1 voix (Dr HERLEM)

**Adopté à la majorité**

e) Compte de résultat prévisionnel 2020

M. BONDU informe que ce n'est pas l'objet de cette assemblée que de se positionner sur les comptes prévisionnels 2020 car cela a déjà été évoqué lors de la précédente AG. Par ailleurs, il y aura certainement un écart entre le prévisionnel et le réalisé, compte tenu de la crise sanitaire. En effet, plusieurs projets ont été reportés.

On peut évoquer quelques points :

- La trésorerie au 21 septembre 2020 s'établit à 1 076 419 euros contre 1 085 459 en 2019. L'ACOSS a été versé en deux fois cette année (août et septembre). Le coût des prochaines élections, 8 316 euros a déjà été imputé sur le montant de la contribution.
- Un versement complémentaire a été fait au niveau du compte courant de l'URPS des Hauts-de-France à hauteur de 20 000 euros. Le compte courant est passé à 385 000 euros.
- Nous avons reçu de la part de la SCI URPS Nord Pas-de-Calais une avance de fond au titre de la vente de l'immeuble de 139 650 euros.

Le Dr LEMAN remarque qu'en termes de trésorerie aujourd'hui, nous en sommes au même niveau qu'en décembre 2019 alors que la cotisation ACOSS a déjà été perçue. Le Dr LEMAN propose que le stock de masques qui n'a pas été vendu soit distribué. Le Dr COPPI rappelle qu'il n'est pas possible de distribuer gratuitement les masques et que cela a d'ailleurs été voté par mail le 17 avril 2020. Un espace de discussion avait été mis en place au préalable.

Par ailleurs, l'URPS surveille l'évolution de la crise sanitaire et est en attente du retour de l'ARS vis-à-vis de sa question sur le stock de masques disponibles.

f) Rapport de la commission de contrôle

Lecture du rapport par le Dr CORDET-DRON.

Les points suivants ont été contrôlés :

- Au niveau de l'actif :

- Les immobilisations financières à hauteur de 365 695€ correspondent pour 271250€ au financement de l'immeuble et le reste aux travaux.
- Au niveau des stocks et en cours, les divers à recevoir correspondent à une régularisation d'un trop perçu sur les indemnités kilométriques et de perte de revenu des Drs COPPI et BALBI.
- Au niveau des charges constatées d'avance, les 19338€ correspondant aux frais OR2S et Macif.
- Au niveau du passif :
  - Les dettes : les fournisseurs principaux sont le CHRU de Lille, les CH d'Arras et de Laon, Dif-Print, Fideca, Nord Est Audit, Gérald ORS et l'URPS ML, la médecine du travail et les honoraires du commissaire aux comptes.
  - Autres : indemnités à payer de 9189€ correspondent aux notes de frais des Drs BALBI, SZPAK, ETIENNE, COPPI, HERLEM, DRON et BALBI.
  - Au niveau des charges d'exploitations, concernant les services extérieurs, nous avons noté une augmentation des indemnités de perte de revenus des Dr COPPI et BISERTE qui correspondent à un surplus de travail suite aux départs des Drs CHARBIT, BARDE et MERAC.
  - Au niveau des salaires : prime pouvoir d'achat 1500€+ indemnités de départ de Mme Agathe BROSZKO.

La commission des comptes a validé les comptes tels que présentés.

**Vote :**

Pour : 11 voix

Abstention : 3 voix (Dr HERLEM, Dr LEMAN et Dr MERESSE)

**Adopté à la majorité**

**3. Election à la commission de contrôle qui prendra ses fonctions en octobre 2020**

- Candidatures
  - Dr Marianne CORDET DRON
  - Dr Nicolas SCHMITTER
  - Dr Philippe LEVEL
  - Dr Christophe LEMAN
- Vote à bulletins secrets :
 

<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dr Marianne CORDET DRON</li> <li>– Dr Nicolas SCHMITTER</li> <li>– Dr Philippe LEVEL</li> <li>– Dr Christophe LEMAN</li> </ul>	: 12 voix : 9 voix : 14 voix : 5voix
---	---

Sont élus : Dr Marianne CORDET DRON, Dr Philippe LEVEL, Dr Nicolas SCHMITTER

#### 4. Point sur la SCI – Installation dans les nouveaux locaux au 2 mars 2020

L'installation dans les nouveaux locaux, situés 11 Square Dutilleul à Lille, s'est déroulée juste avant le confinement. L'URPS Chirurgiens-dentistes compte désormais 3 bureaux et 2 places de parking. Une visite de la Maison des URPS est proposée à l'issue de l'Assemblée Générale.

#### 5. Rapport d'activités partiel

Lecture du rapport par Mme MOREELS :

- Point sur l'activité durant la période de confinement liée à l'épisode de la Covid-19

Actions réalisées par notre URPS :

- Création d'une liste de diffusion spécifique (phoning pour récupérer les adresses mails) pour relayer des alertes sanitaires concernant le covid-19. Les alertes ont commencé le 6 mars.
- Rédaction, publication et relaie de recommandations aux chirurgiens-dentistes et aux autres professions de santé (protocole d'aide à la régulation dentaire, aide à la temporisation des problèmes bucco-dentaires pour les autres professionnels de santé, ...)
- Travail avec le CPIAS (Centre de prévention des infections associées aux soins) pour établir des recommandations spécifiques, notamment pour la réouverture des cabinets.
- Collaboration avec les pharmacies pour distribution de matériel au début de l'épidémie.
- Recherche, achats et distribution d'EPI.
- Collaboration avec les CDO pour l'organisation et le traçage des gardes, ainsi que pour la distribution d'EPI.
- Collecte de dons d'EPI a été organisée afin de les redistribuer aux sages-femmes. Ainsi nous avons obtenus environ 13500 EPI (FFP2 périmés, masques chirurgicaux, charlottes, surblouses et surchaussures).
- Sollicitation des Conseils Départementaux pour des dons de masque aux CDO.
- Achat de 100 000 masques FFP2 afin d'aider au retour de l'activité le 11 mai.

- Le Dr SZPAK demande pourquoi l'URPS n'a pas accepté la proposition du Dr POTTIER, président du Conseil Départemental de l'Ordre du Pas-de-Calais de faire la moitié d'un marché ?

Le Dr BALBI informe qu'il n'y a pas eu de demi-vente. La répartition a été faite par département, au pro rata du nombre de libéraux par région, sur une estimation des besoins sur 10 jours ouvrés. Le 15 avril 2020 au cours de 3 réunions téléphoniques avec les présidents des Ordres, les conseils départementaux ont été informés de toutes les modalités et ils étaient d'accord sur le principe. Ils devaient servir de relais pour redistribuer les masques aux confrères de la région. Le Dr POTTIER a dû se rendre compte que l'aspect logistique allait être conséquent et en parallèle, le département a donné gratuitement des masques FFP2 pour les chirurgiens-dentistes. Ce qui explique que le Dr POTTIER n'a pas donné suite à la proposition de l'URPS.

- Le Dr LEMAN demande pourquoi dans le mail du vote du 17 avril, il était écrit dans les modalités de l'opération « leur distribution s'organisera selon des modalités qui restent à définir » ?

Le Dr BALBI répond qu'il s'agissait des modalités pour chaque CDO, selon ce qu'ils souhaitaient mettre en place pour la redistribution des masques dans leur département respectif.

- Le Dr SZPAK ne comprend pas pourquoi le tarif unitaire des masques a changé, entre le prix annoncé lors du vote le 17 avril et le prix réel.

Le Dr BISERTE explique que le prix du masque a beaucoup fluctué d'une matinée à l'après-midi au plus fort de la crise.

Le Dr BALBI ajoute que la commande des 100 000 masques a été réalisée juste après l'AG du 17 avril à 19h. Compte-tenu de la situation et des demandes internationales, le prix annoncé en AG n'était plus le même. La seule certitude que nous avions était que le prix ne dépasserait pas 3,04€ pièce. De plus, la TVA a changé, elle est passée à 5,5%. Par ailleurs, le prix coûtant ne prenait pas en compte le transport et les frais juridiques qui sont restés à la charge de l'URPS.

Le Dr BISERTE se souvient qu'au moment de l'AG, personne ne se doutait qu'une dotation de l'état serait mise en place, pour les chirurgiens-dentistes, par le biais des pharmacies. Cette dotation gouvernementale va s'arrêter le 4 octobre. Elle appréhende de retomber dans une phase de pénurie de masques chirurgicaux et de FFP2.

Le Dr BALBI informe que l'ARS a contacté l'URPS pour savoir s'il restait des masques. En effet, l'ARS est en train de constituer un nouveau stock régional. Il en reste 74 300 qui sont stockés dans un local sécurisé. Nous sommes en attente de leur retour.

- Le Dr MERESSE demande pourquoi ne pas offrir les masques comme il l'avait précédemment suggéré ? Pourquoi avoir pris la décision de les vendre ?

Le Dr BISERTE répond que cette décision a été prise ensemble, lors de l'AG du 17 avril 2020.

Le Dr BALBI précise qu'au départ, il y a eu la volonté de les redistribuer gratuitement. Toutefois, après en avoir discuté avec le commissaire aux comptes, il s'est avéré que cela ne rentrait pas dans les missions de

l'URPS.

Le Dr COPPI fait remarquer que le 17 avril, un système d'explication et d'échanges a été mis en place concernant l'achat et la revente des 100 000 masques. Avant de faire cette démarche, nous nous étions renseignés auprès de l'ARS, compte tenu des missions de l'URPS. Nous avons pris avis auprès de M. BONDU et de M. CARTENI. Par ailleurs, lors de l'AG, le Dr BAELDE a voté contre et les Dr MERESSE et HERLEM ont voté contre en demandant à ce que ce soit gratuit.

Le Dr BISERTE annonce que l'URPS a dépensé 71 000 euros en EPI - hors masques - pour l'ensemble des gardes. S'il y a un aspect positif à retenir, c'est que cette période a participé à développer de bonnes relations avec la Direction de l'Offre de Soins de l'ARS. Nous venons d'apprendre que l'URPS allait recevoir 34 000 euros de la part de l'ARS pour aider au financement des EPI.

- Point sur les formations

#### **AFGSU – remise à niveau**

- Lille, 1 session le 6 février. 1 autre était prévue en juin mais a été reportée à septembre.
- Beauvais, 1 session prévue le 5 mars, reportée.
- Arras, 1 session prévue le 18 juin, reportée.

#### **AFGSU – formation initiale**

- Lille, 1 session début mars. Celles d'avril et de juin ont été reportées.
- Laon, 1 session en février. La session d'avril a été reportée.
- Beauvais, 1 session en février. La session d'avril a été reportée.
- Arras, les sessions du 1<sup>er</sup> semestre ont toutes été reportées.
- Amiens, session reportée à novembre.

Compte-tenu de la crise sanitaire, beaucoup de sessions ont été reportées au second semestre ou au premier semestre 2021. Afin de respecter les gestes barrières, les CESU ont réduit les groupes à 10 participants au lieu de 12.

#### **Addictions, en partenariat avec l'association Hauts-de-France Addictions :**

Mois Sans Tabac : l'URPS est partenaire officiel de la campagne et a adressé les newsletters du mois sans tabac à l'ensemble des chirurgiens-dentistes de la Région.

#### Prescription des substituts nicotiniques :

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé autorise les chirurgiens-dentistes à accompagner leurs patients au sevrage tabagique en leur prescrivant des traitements par substituts nicotiniques.

Dans le cadre du CPOM de l'association Hauts-de-France Addictions avec l'ARS, des formations sont proposées sur la thématique « Tabac et chirurgie dentaire : quel accompagnement ? ». Ces formations sont proposées aux chirurgiens-dentistes des territoires prioritaires établis par l'ARS. Deux demi-journées se sont déroulées sur le territoire de Lens, les 12 mars et 10 septembre et à venir sur Saint-Quentin et Vervins, les 15 octobre et

3 décembre.

Le Dr CORDET-DRON était présente à Lens pour faire le lien entre l'URPS et Hauts-de-France Addictions. La parole est donnée au Dr CORDET-DRON qui évoque son implication au travers de 3 réunions intéressantes et enrichissantes. Un questionnaire d'évaluation de la formation est donné aux participants après chaque formation.

Une pochette avec des fiches outils à destination des chirurgiens-dentistes a été réalisée et sera distribuée aux praticiens ayant suivi la formation.

- Point sur les actions en inter URPS

Violences faites aux soignants :

Projet inter URPS porté par notre URPS, qui s'articulera avec le projet inter URPS violences faites aux femmes. Des soirées de sensibilisation sur les violences faites au cabinet seront organisées début 2021 dans l'Oise.

Violences faites aux femmes :

Projet inter URPS avec un passage d'attachés d'information chez certaines professions de santé pour les sensibiliser avant la mise en place de soirées de sensibilisation pour tous les professionnels de santé : information, orientation, repérage et prise en charge.

Antibiorésistance :

3 projets en cours

- Appel à projet défi santé
- Appel à projet de recherche avec Anthropolab
- Projet avec passage des attachés d'information en inter URPS et soirées de sensibilisation

- Point sur les actions en interne et les partenariats

Télémedecine :

L'outil PREDICE a démontré son efficacité lors de la crise sanitaire.

Un travail doit être réalisé pour mettre en évidence les cas d'usage pour la télémédecine bucco-dentaire, afin de définir les rémunérations.

Les troubles de l'oralité alimentaire (TOA) :

C'est un projet en partenariat avec l'URPS Orthophonistes. Il s'agit de soirées de sensibilisation à destination des deux professions et animées par un binôme chirurgien-dentiste et orthophoniste dont le format est 1h de formation à l'aide d'un support puis 1h de débat. Les objectifs sont de favoriser la prise en charge du patient qui présente des troubles de l'oralité alimentaire, de faire du lien entre les 2 professions et de proposer des outils de communication entre les 2 professions.

Une soirée test a eu lieu le 15 janvier. La première soirée a eu lieu à Lille, le 13 février. Il y a eu 60 participants (50% chirurgiens-dentistes, 50% orthophonistes). Un questionnaire d'évaluation a permis d'évaluer cette soirée. Les participants étaient satisfaits de ce travail interdisciplinaire et interprofessionnel.

Une soirée devait avoir lieu le 9 avril à Boulogne sur Mer et une autre à Amiens, le 25 juin. La question s'est posée de programmer ces soirées en visioconférence. Ce format est contradictoire avec les différents objectifs. Les soirées sont reportées.

Etude sur le recours aux soins :

Ce projet est mené avec l'OR2S et Anthropolab. Nous avons reçu le document de présentations des principaux résultats et un rapport d'étude.

Une réunion pour faire le point est prévue le 29 septembre.

*Rétroplanning non respecté. URPS dans l'attente d'éléments consensuels.*

Concernant Anthropolab et Humanité, il faudra les relancer pour organiser une journée intermédiaire afin de remettre à l'esprit les éléments du 1er atelier qui s'est déroulé le 6 février.

– **Projet de relocalisation éco responsable de la production des EPI et DM**

Projet inter URPS porté par notre URPS, suite aux difficultés d'approvisionnement en EPI constatées lors de la crise COVID. Nous avons sollicité un partenariat avec le MEDEF HdF pour favoriser une filière de relocalisation de la production des équipements de protection individuelle et des produits de désinfection, dans un but d'autonomie et d'éco responsabilité.

Le Dr Marie BISERTE a été reçue par Mme Valérie LETARD, Conseillère régionale des Hauts-de-France et sénatrice du Nord. La Région est fortement intéressée par ce projet de relocalisation des EPI. Le Dr Si Abdallah, Directeur adjoint de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale à l'ARS est lui aussi intéressé par ce projet et l'avait fait remonter auprès de la direction de l'ARS.

Un questionnaire va être envoyé aux chirurgiens-dentistes de la région afin de connaître précisément les besoins réels en EPI.

– **Point sur les commissions (ARS, Codamups-ts, CTS, Comités départementaux des structures d'exercice coordonné, les CA et AG de l'OR2S)**

ARS : le 21 janvier, l'URPS a rencontré M. CHAMPION, le directeur général de l'ARS et M. CORVAISIER, le directeur de l'Offre de Soins de l'ARS. Ce fut l'occasion de présenter l'URPS ainsi que les projets majeurs tels que la démographie, le zonage et les centres de soins dentaires. A ce sujet, le directeur de l'ARS a proposé la mise en place d'un projet entre l'ARS, l'URPS, la Direction de la coordination et de la gestion des risques (DCGDR) et le conseil régional de l'Ordre des chirurgiens-dentistes. Il s'agirait d'une cellule de veille pour observer le comportement des centres lowcost. L'URPS a relancé M. CORVAISIER à ce sujet. Si ce projet n'aboutit pas en raison du contexte actuel, l'URPS pourrait mettre en place cette cellule.

CPTS : Les communautés professionnelles territoriales de santé ont pour rôle de coordonner les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes. C'est une décision de l'État.

Il y a 10 CPTS viables en Hauts-de-France. Beaucoup de paramédicaux sont intéressés à l'inverse des médecins et des chirurgiens-dentistes. Crainte que les CPTS deviennent une obligation.

En raison de la crise sanitaire, un bon nombre de réunion a été reporté.

CODAMUPS-TS : il n'y a pas eu de réunion au cours du 1<sup>er</sup> semestre.

CTS : il n'y a pas eu de réunion au cours du 1<sup>er</sup> semestre ou cela a été reporté.

Comités départementaux des structures d'exercice coordonnées : celui du Nord a été annulé ; celui de l'Oise aura lieu en octobre.

OR2S : 3 Conseil d'Administration ont eu lieu : le 20 janvier, le 15 juin et le 21 septembre.

– **La communication (site internet, page Facebook, bulletin d'information 2ème semestre 2020)**

Un triptyque de présentation de l'URPS a été réalisé (distribué en AG) dans le but d'informer les praticiens, par exemple, lors des formations, afin de leur expliquer ce qu'est l'URPS Chirurgiens-dentistes.

Le site internet et la page Facebook ont été très utilisés pendant la crise du Covid19 pour relayer les informations.

Un bulletin d'information a été envoyé au cours du 1<sup>er</sup> semestre. Un deuxième est en préparation.

– **Requête MCU de la faculté de Lyon**

Le Dr BISERTE informe que l'URPS a été sollicitée par un maître de conférences en santé publique de la faculté dentaire de Lyon pour participer financièrement à une étude (et volonté de ce maître de conférences d'avoir le point de vue des libéraux).

Cette étude concerne une base de données de l'Assurance Maladie, l'EGB, dont les données ne sont pas écrasées sur une période de 10 ans. Cela permet de faire du suivi sur le long cours. Cette étude pourrait être mise en parallèle avec le projet sur le recours aux soins.

Sachant qu'une période d'élection se profile en 2021, l'URPS a fait le choix de ne pas s'engager dans ce projet, pour l'instant, afin de ne pas imposer ce projet à la nouvelle obédience.

Pas de rétroplanning à ce jour.

## 6. Date, heure et lieu de la prochaine assemblée générale

La prochaine assemblée générale se déroulera le mercredi 16 décembre à 15h00 à Amiens.

## 7. Questions diverses

a) Besançon

L'édition de l'université d'été francophone en santé publique 2020 a été reportée en raison de la crise sanitaire. Notre URPS, en partenariat avec l'URPS Médecins Libéraux a travaillé sur un module « Les professionnels de santé libéraux, acteurs de santé publique : renforcer leur adhésion et leur participation » qui sera

également reconduit.

Le Dr BISERTE demande à l'AG si celle-ci l'autorise à représenter l'URPS durant la prochaine édition de l'Université d'été, afin qu'elle puisse animer ce module, qu'elle soit membre élu ou non.

**Vote pour missionner le Dr BISERTE accompagnée de Mme MOREELS pour représenter l'URPS à l'édition 2021 de l'Université d'été à Besançon :**

Pour : 14 voix

**Adopté à l'unanimité des présents**

b) Fiche de poste :

Le Dr COPPI évoque la fiche de poste communiquée à l'ensemble des membres de l'AG. Elle a été réalisée en fonction de la structuration et de l'évolution des besoins de l'URPS dans les années à venir. Proposée en bureau, cette fiche a été agréée.

En fonction des connaissances et des compétences, le bureau demande à l'AG de voter pour proposer ce poste à Mme MOREELS, notre chargée de mission. Elle occuperait le poste de coordonnatrice de l'URPS Chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France.

Aujourd'hui, les projets prennent une telle dimension qu'il est nécessaire d'avoir une personne présente sur le terrain, indépendamment des composantes du bureau et de l'assemblée générale.

Le Dr HERLEM réagit sur la question de la prise de décision.

La coordinatrice pourra être amenée à prendre des décisions mais elle devra toujours en rendre compte au bureau. Par ailleurs, toutes les missions qu'elle aura, auront été vues préalablement en bureau.

Ce changement de poste conduit à une évolution de statut - cadre - et de salaire. En conséquence, et pour apporter d'autres mises à jour, l'accord collectif modifié, sera présenté à l'AG de décembre.

Il s'agirait d'une prise de poste pour le 1<sup>er</sup> octobre.

**Vote :**

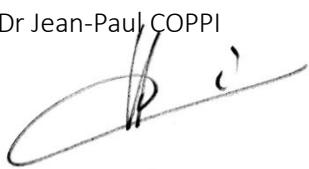
Pour : 13 voix

Contre : 1 voix (Dr HERLEM)

**Adopté à la majorité**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le Secrétaire  
Dr Jean-Paul COPPI



Le Président  
Dr Thomas BALBI

